

# UPSILLON D'ELLE

CONTRAT DE SAILLIE 2024

HARAS D'ELLE

Entre : **Le Vendeur** représenté par **Le Haras d'Elle**, dont le siège social est au Lieu dit « Villeneuve », 50680 Moon s/Elle propriétaire de l'étalon désigné ci-dessous,

Et d'autre part : **l'Acheteur**,

Nom Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

*Agissant pour son compte ou comme mandataire du propriétaire de la jument,*

Il est convenu ce qui suit :

## Article 1 – L'OBJET

L'Acheteur réserve et achète UNE SAILLIE de l'étalon **UPSILLON D'ELLE**,

Pour la jument : \_\_\_\_\_

Numéro SIRE : \_\_\_\_\_

## Article 2 – MODALITES DE PAIEMENT

Ladite saillie est au prix de :

**IAF** : Frais techniques : 350€ HT soit **369.25€ TTC** (TVA 5.5%)

Solde au poulain vivant 48h : 800€ HT soit **844€ TTC** (TVA 5.5%)

*Facturation du transport de la semence comprise dans les frais techniques*

## Article 3 – CENTRE DE MISE EN PLACE

Mise en place gratuite au Haras d'Elle pour les étalons du Haras

**Conditions de pension** : Jument non suitée 12€ HT/jour - Jument suitée 15€ HT/jour

## Article 4 – CONDITIONS PARTICULIERES

Les juments devront impérativement se présenter accompagnées de leur livret d'identification à jour des vaccins, grippe, tétanos et rhino-pneumonie en cours de validité. Le Haras pourra refuser toutes juments ou poulain dont l'état sanitaire est jugé insatisfaisant.

## Article 5 – ACCEPTATION

L'Acheteur accepte le présent contrat et reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

Fait en 2 exemplaires,

Pour le Haras d'Elle, Hubert Pignolet

Pour l'Acheteur,  
(signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)